

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0645

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique d'une emprise située rue Louis Fort

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0645

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique d'une emprise située rue Louis Fort

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La société Marignan Residences a sollicité la Métropole de Lyon pour l'acquisition d'une emprise de domaine public de voirie métropolitain qui devra être déclassée au préalable, en vue de rectifier l'alignement sur la rue Louis Fort à Villeurbanne, et permettre la réalisation d'un programme immobilier s'inscrivant dans la forme urbaine du secteur.

II - Déclassement

Le déclassement porte sur une emprise de domaine public de voirie métropolitain, d'une superficie d'environ 12 m², située 19, rue Louis Fort à Villeurbanne.

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité de l'emprise. Ces réseaux sont occupés par Enedis, GRDF, la Ville de Villeurbanne, Eau du Grand Lyon, Grand Lyon Réseau Exploitants, Numericable et Orange. Leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

La société Marignan Residences ayant accepté les conditions de la cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes du compromis, la cession est consentie à l'euro symbolique.

Tous les frais liés à cet échange sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu les termes des avis de la direction de l'immobilier de l'État du 9 février 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de l'emprise d'une superficie d'environ 12 m² cadastrée AZ 288 située 19, rue Louis Fort à Villeurbanne.

2° - Approuve la cession, par la Métropole, à l'euro symbolique, à la Société Marignan Résidences de l'emprise précitée.

3° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 26 juin 2021 pour un montant de 55 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits du budget principal - exercice 2021 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit estimé de la cession : 1 € en recettes - chapitre 75 - compte 75888 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 1 € en dépenses - compte 204422 - fonction 01 - et en recettes - compte 2112 - fonction 01 pour des écritures d'ordre au chapitre 041 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264770-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
